

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-03_93_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



[Signature]

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

3^e/93-07
- 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

R.D. 83 - ROCADE OUEST DE COLMAR ACQUISITIONS DE TERRAINS B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU le tableau des terrains à acquérir,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide l'acquisition des terrains destinés aux travaux d'aménagement de la R.D. 83 – Rode Oueſt de COLMAR et figurant ſur le tableau des terrains à acquérir, moyennant une dépense globale de 1 025 936,01 € TTC.
- ❖ Autorise l'échange de terrains entre les époux GRAFF et le Département du Haut-Rhin, ſans le paiement d'une ſoulte, la valeur vénale des lots échangés étant identique.
- ❖ Précise que la dépense correspondante ſera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 du budget départemental 2007.

Adopté
.....voix contre
.....abſtentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

[Signature]
Rémy WITH